

Département de Seine-Maritime Arrondissement de ROUEN Canton de NOTRE DAME DE BONDEVILLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MALAUNAY	SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023
<u>Nombre de Conseillers :</u> X En exercice : 29 X Présents : 21 X Votants : 29 X Pouvoirs : 8	L'An deux mil vingt-trois, le 26 Septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur Guillaume COUTEY, Maire, conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume COUTEY, Maire. L'affichage réglementaire a été effectué.
<u>ETAIENT PRESENTS :</u> MM. COUTEY, STALIN, MARTINE, NUNES, PERQUIER, METAYER, BARAY, DELANDE, BERNAY, GUEROULT, DUBOC, VIOLETTE, BEAUPÈRE, Mmes LEUMAIRE, GLATIGNY, BERNAY, COLOMBEL, COLLE, CAPRON, FABEL, DEBES.	
<u>ABSENT OU EXCUSÉ :</u>	
<u>AVAIENT DELIVRE POUVOIRS :</u> Mme RAINGLET (représentée par Mme COLOMBEL), Mme BONNESOEUR (représentée par Mme COLLE), Mme DE SAINT ANDRIEU (représentée par M. DELANDE), Mme BADJI (représentée par M. DUBOC), Mme ERDOGAN (représentée par Mme LEUMAIRE), M. PAVIE (représenté par M. STALIN) Mme LETULLIER (représentée par Mme COUTEY), M. MANSION, (représenté par Mme. BERNAY).	
M. Thomas GUÉROULT remplit les fonctions de secrétaire de séance.	
Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.	

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il est rappelé au CONSEIL MUNICIPAL que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est ainsi rappelé que par délibérations, le Conseil avait approuvé plusieurs créations d'emplois pour faire face aux départs d'agents et d'ouvrir la possibilité de recruter sur des emplois différents.

Le CONSEIL MUNICIPAL était également informé que ***certaines grades seraient pourvus*** et les autres seront supprimés lors d'un CONSEIL suivant la nomination.

Filière	Emploi Date de Délibération	Grade	Direction Service Pôle	Nombre de postes
Administrative	Assistant à la DAC et à l'ÉMMA	Adjoint administratif	DAC	SUPPRESSION -1
	A temps complet Le 14/03/2023	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		SUPPRESSION -1

		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		Emploi pourvu à ce grade
Administrative	Assistant à la DAC et à l'émMA A temps complet Le 09/06/2020	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	DAC	SUPPRESSION -1
Technique	Responsable du pôle IMA A temps complet Le 28/06/2019	Agent de maîtrise	DAC EJS IMA	SUPPRESSION -1

Il est donc proposé au CONSEIL MUNICIPAL de modifier le tableau des emplois selon les modalités définies en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 septembre 2023 ;
- VU** l'avis de la commission générale en date du 18 septembre 2023 ;
- VU** le rapport de Monsieur le Maire.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois conformément aux délibérations prises précédemment.

APPROUVE la modification du tableau des emplois correspondante.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Au Registre des Délibérations
LE MAIRE,

Guillaume COUTEY

TABLEAU DES EMPLOIS de la Ville de MALAUNAY

Emploi permanent

Mise à jour le : 19 septembre 2023

Direction / Service	Cadres d'emplois	Grade	Cat.	TABLEAU DES EMPLOIS AU CM DU 27/06/2023						TABLEAU DES EMPLOIS AU CM DU 27/06/2023 - question 2 et suivantes du CST						Réf. Q° CT
				EFFECTIFS TITULAIRES			EFFECTIFS NON TITULAIRES			EFFECTIFS TITULAIRES			EFFECTIFS NON TITULAIRES			
				Effectifs Budgetaires TC et TNC	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet		
	Pourvus	Vacants	Budgétal re	Pourvus	Vacants	Budgétal re	Pourvus	Vacants	Budgétal re	Pourvus	Vacants	Budgétal re	Pourvus	Vacants		
Adjoints administratifs																
		TOTAL Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1			1	1				1	1			
		dont poste à 28h hebdo					1	1				1	1			
		TOTAL Adjoint administratif principal de 2ème classe	C													
		TOTAL Adjoint administratif	C	1	1		1	1				1	1			
		SOUS TOTAL DAGR - Ressources Humaines		3	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	
		TOTAL DAGR		12	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DIRECTION DE L'ANIMATION ET DE LA COMMUNICATION																
Attachés																
		TOTAL Attaché hors classe	A													
		TOTAL Attaché principal	A													
		TOTAL Attaché	A	1	1		1	1				1	1			
		TOTAL Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2	1	1	1				1	1			
		TOTAL Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1		1	1								
		TOTAL Adjoint administratif	C	1	1		1	1								
		SOUS TOTAL DAC		5	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DAC - Animation territoriale et Implication citoyenne																
Attachés																
		TOTAL Attaché hors classe	A													
		TOTAL Attaché principal	A													
		TOTAL Attaché	A	1	1		1	1								
		SOUS TOTAL DAC - Animation territoriale et Implication citoyenne		1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DAC - Communication																
Rédacteurs																
		TOTAL Rédacteur principal de 1ère classe	B													
		TOTAL Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1		1	1								
		TOTAL Rédacteur	B													
Techniciens																
		TOTAL Technicien principal de 1ère classe	B													
		TOTAL Technicien principal de 2ème classe	B													
		TOTAL Technicien	B	1	1		1	1								
		dont poste à 3h hebdo														
		SOUS TOTAL DAC - Communication		2	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	



TABLEAU DES EMPLOIS de la Ville de MALAUNAY

Emploi permanent
Mise à jour le : 19 septembre 2023

Direction / Service	Cadres / Emplois	Grade	Cat.	TABLEAU DES EMPLOIS AU CM DU 27/06/2023						TABLEAU DES EMPLOIS AU CM DU 27/06/2023 - question 2 et suivantes du CST						Chgt	Réf. CT
				EFFECTIFS TITULAIRES			EFFECTIFS NON TITULAIRES			EFFECTIFS TITULAIRES			EFFECTIFS NON TITULAIRES				
				Effectifs Budgetaires TC et TNC	Temps complet	Temps non complet	Effectifs Budgetaires TC et TNC	Temps complet	Temps non complet	Effectifs Budgetaires TC et TNC	Temps complet	Temps non complet	Effectifs Budgetaires TC et TNC	Temps complet	Temps non complet		
				Budgétal	Pourvus	Vacants	Budgétal	Pourvus	Vacants	Budgétal	Pourvus	Vacants	Budgétal	Pourvus	Vacants		

DAC - Culture

Professeur d'enseignement artistique

TOTAL Prof. d'enseignement art. principal de 1ère clas:	A																		
TOTAL Prof. d'enseignement art. principal de 2ème clas:	A																		
TOTAL Professeur d'enseignement artistique	A	1	1	1															
SOUS TOTAL DAC - Culture		1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

DAC - Culture - élimina

Assistant d'enseignement artistique

TOTAL Ass. d'enseignement art. principal de 1ère clas:	B	1																	
dont poste à 4h	habdo																		
dont poste à 3h45	habdo																		
TOTAL Ass. d'enseignement art. principal de 2ème clas:	B	10																	
dont poste à 13h	habdo																		
dont poste à 12h30	habdo																		
dont poste à 11h55	habdo																		
dont poste à 8h50	habdo																		
dont poste à 8h45	habdo																		
dont poste à 7h10	habdo																		
dont poste à 6h	habdo																		
dont poste à 4h30	habdo																		
dont poste à 4h	habdo																		
dont poste à 3h45	habdo																		
TOTAL Assistant d'enseignement artistique	B																		
SOUS TOTAL DAC - Culture - élimina		11	0	0	3	3	0	0	0	8	8	0	0	4	2	2	0	0	7

DAC - Culture - Bibliothèque

Adjoint du patrimoine

TOTAL Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe:	C																		
TOTAL Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe:	C	1	1	1															
TOTAL Adjoint du patrimoine:	C	1	1	1															
dont poste à 28h	habdo																		
SOUS TOTAL DAC - Culture - Bibliothèque		2	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0

TABLEAU DES EMPLOIS de la Ville de MALAUNAY

Emploi permanent

Mise à jour le : 19 septembre 2023

Direction / Service	Cadres d'emplois	Grade	Cat.	TABLEAU DES EMPLOIS AU CM DU 27/06/2023										TABLEAU DES EMPLOIS AU CM DU 27/06/2023 - question 2 et suivantes du CST										Réf. Q° CT	Chgt			
				EFFECTIFS TITULAIRES					EFFECTIFS NON TITULAIRES					EFFECTIFS TITULAIRES					EFFECTIFS NON TITULAIRES									
				Effectifs Budgetaires TC et TNC	Temps complet	Pourvus	Vacants	Budgétal re	Temps non complet	Pourvus	Vacants	Budgétal re	Effectifs Budgetaires TC et TNC	Temps complet	Pourvus	Vacants	Budgétal re	Temps non complet	Pourvus	Vacants	Budgétal re	Temps non complet	Pourvus			Vacants	Budgétal re	
DAC - EJS - La Ribambelle																												
Educateurs de jeunes enfants																												
			B																									
			B	2	2																							
Infirmiers de soins généraux																												
			A																									
			A	1	1																							
Auxiliaires de puériculture																												
			B																									
			B	2	2																							
Agents sociaux																												
			C																									
			C																									
			C	2	1	1																						
				7	4	4	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	4	4	0	0	0	0	0
DAC - EJS - La Ribambelle - RAM																												
Educateurs de jeunes enfants																												
			B																									
			B	2	1	1																						
				2	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	1	1	1
				71	35	21	7	20	18	2	6	0	16	16	3	6	0	0	0	67	24	22	2	17	7	6	0	0
TOTAL DAC																												

TABLEAU DES EMPLOIS de la Ville de MALAUNAY

Emploi permanent

Mise à jour le : 19 septembre 2023

Direction / Service / Emplois	Grade	Cat.	TABLEAU DES EMPLOIS AU CM DU 27/06/2023						TABLEAU DES EMPLOIS AU CM DU 27/06/2023 - question 2 et suivantes du CST						Chgt q° CT							
			EFFECTIFS TITULAIRES			EFFECTIFS NON TITULAIRES			EFFECTIFS TITULAIRES			EFFECTIFS NON TITULAIRES										
			Effectifs Budgétaires TC et TNC	Temps complet Budgetaire ne	Pourvus	Vacants	Temps non complet Budgetaire ne	Pourvus	Vacants	Temps complet Budgetaire ne	Pourvus	Vacants	Temps non complet Budgetaire ne	Pourvus	Vacants	Effectifs Budgétaires TC et TNC	Temps complet Budgetaire ne	Pourvus	Vacants	Temps non complet Budgetaire ne	Pourvus	Vacants

DEMT - Restauration

Techniciens

TOTAL Technicien principal de 1ère classe	B																								
TOTAL Technicien principal de 2ème classe	B																								
TOTAL Technicien	B	1	1	1																					

Adjointes techniques

TOTAL Adjointe technique principal de 1ère classe	C																									
TOTAL Adjointe technique principal de 2ème classe	C	4	2	2																						
dont poste à 24h																										
dont poste à 20h																										
TOTAL Adjointe technique	C	2	2	2																						

SOUS TOTAL DEMT - Restauration

		7	5	5	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DEMT - Piscine

Educateurs des activités physiques et sportives

TOTAL Educateur principal de 1ère classe	B	1	1	1																					
TOTAL Educateur principal de 2ème classe	B	2	2	1	1																				
TOTAL Educateur	B	1	1	1																					

TOTAL Educateurs des activités physiques et sportives

		4	4	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Adjointes techniques

TOTAL Adjointe technique principal de 1ère classe	C																									
TOTAL Adjointe technique principal de 2ème classe	C																									
TOTAL Adjointe technique	C	2																								
dont poste à 29h																										
dont poste à 16h																										

SOUS TOTAL DEMT - Piscine

		6	4	2	2	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	6	4	1	3	1	1	0	0	1	1	0
--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

TOTAL DEMT

		35	27	23	4	4	4	0	3	3	0	1	1	0	35	27	23	6	4	4	0	3	3	1	1	0
--	--	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

TOTAL GENERAL toutes filières confondues		129	75	61	14	27	25	2	9	9	0	17	17	1	125	71	60	11	31	23	8	9	9	0	14	14	0
---	--	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------	----------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------	----------

Département de Seine-Maritime
Arrondissement de ROUEN
Canton de NOTRE DAME DE
BONDEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MALAUNAY

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

X En exercice : 29
X Présents : 21
X Votants : 29
X Pouvoirs : 8

L'An deux mil vingt-trois, le 26 Septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur Guillaume COUTEY, Maire, conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume COUTEY, Maire.
L'affichage réglementaire a été effectué.

ETAIENT PRESENTS : MM. COUTEY, STALIN, MARTINE, NUNES, PERQUIER, METAYER, BARAY, DELANDE, BERNAY, GUEROULT, DUBOC, VIOLETTE, BEAUPÈRE, Mmes LEUMAIRE, GLATIGNY, BERNAY, COLOMBEL, COLLE, CAPRON, FABEL, DEBES.

ABSENT OU EXCUSÉ :

AVAIENT DELIVRE POUVOIRS : Mme RAINGLET (représentée par Mme COLOMBEL), Mme BONNESOEUR (représentée par Mme COLLE), Mme DE SAINT ANDRIEU (représentée par M. DELANDE), Mme BADJI (représentée par M. DUBOC), Mme ERDOGAN (représentée par Mme LEUMAIRE), M. PAVIE (représenté par M. STALIN) Mme LETULLIER (représentée par Mme COUTEY), M. MANSION, (représenté par Mme. BERNAY).

M. Thomas GUÉROULT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : REORGANISATION DU SERVICE URBANISME ET HABITATS

Il est rappelé au CONSEIL MUNICIPAL que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le service Urbanisme et Habitat est composé d'un emploi à temps complet de Gestionnaire Urbanisme et Habitat établi sur 3 grades :

- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) (emploi pourvu sur ce grade)
- Agent de maîtrise (catégorie C) (emploi pourvu par voie de détachement suite à la promotion interne)
- Technicien (catégorie B) (dans l'attente de l'inscription de l'agent sur liste d'aptitude suite à la promotion interne)

Par délibération en date du 08/07/2021, le Conseil Municipal a validé le recours aux contrats d'apprentissage. La collectivité a accueilli entre autres, un chargé de mission biodiversité de septembre 2021 à août 2023. Cette alternance a été bénéfique pour la collectivité à plusieurs niveaux :

- Des animations ont été faites auprès de la population,
- Des recensements de la faune et de la flore ont été réalisés sur le territoire avec la participation de la population,
- La prise de conscience de la richesse du territoire.

Ce travail titanesque a permis d'élaborer un atlas de la biodiversité.

De plus, la collectivité a également accueilli un alternant, rémunéré par un organisme extérieur, en charge de la mobilité sur le territoire dont la convention a pris fin en juin 2023. Les projets ont porté sur :

- La mise en place d'un Plan de Déplacements Mobilité Administration (PDM-A) en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie permettant ainsi aux agents de bénéficier d'une réduction de 20% sur leur abonnement de transport,
- Participer avec le service RH à la mise en place du Forfait Mobilité Durable pour encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables,
- Promouvoir auprès des Malaunaysiens les mobilités douces,
- Travailler sur le plan vélo sur le territoire et définir en concertation avec la population, les services de la ville et de la Métropole les implantations d'arceaux.

Pour poursuivre les différentes missions évoquées ci-dessus, il est proposé au CONSEIL de modifier l'emploi à temps complet de Gestionnaire Urbanisme et Habitat en Responsable du service Urbanisme et Habitats et de créer un emploi à temps complet de Chargé de mission Aménagement urbain durable.

I- Modifier l'emploi à temps complet de Gestionnaire Urbanisme et Habitat en un emploi à temps complet de Responsable du service Urbanisme et Habitats

La **Responsable du pôle service Urbanisme et Habitats** exerce les missions principales suivantes :

- Encadrement et pilotage de la mission du chargé de mission aménagement durable du territoire
- Co-pilotage de la mission mobilité en lien avec l'adjointe à la DEMA
- Accueil des visiteurs et coordination de l'organisation pratique d'un service
- Représente l'image de la collectivité auprès des visiteurs
- Gestion des dossiers d'urbanisme (enquête publique, suivi des CU, PC, DP...) et instruction des CU/DP
- Gestion administrative et fiscale des autorisations d'urbanisme
- Tenue du secrétariat Urbanisme et Habitat
- Gestion et participation à l'élaboration du processus de labellisation Territoire engagé dans la transition écologique (TETE anciennement Cit'ergie) en lien avec l'ambassadeur de la transition énergétique
- Partage des dossiers de Gestion du foncier (vente de bâtiment, projet aménagement,)
- Contrôle de la régularité des constructions et des aménagements réalisés
- Suivi des procédures d'insalubrité et habitat indigne
- suivi du budget du pôle
- Référente archives de la DEMA
- suivi des dossiers de Permanence et visite de quartier en lien avec les services techniques
- Accueil et information des pétitionnaires et du public

La qualification de cet emploi correspondrait au grade suivant :

- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C)
- Agent de maîtrise (catégorie C)
- Technicien (catégorie B)

L'emploi à temps complet est établi sur cycle de travail hebdomadaire de 36 heures sur 5 jours, du lundi au vendredi.

Le règlement du temps de travail, dans sa partie 5. Le télétravail prévoit que les fonctions de Gestionnaire urbanisme et habitat peuvent faire l'objet de télétravail. Il est donc précisé au CONSEIL que les fonctions de Responsable du service Urbanisme et Habitats sont éligibles au télétravail, en remplacement des fonctions de Gestionnaire urbanisme et habitat.

La mise à jour du règlement du temps de travail à ce sujet sera faite lors d'un prochain CONSEIL.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au CONSEIL d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emploi	Grade	Direction Service Pôle	Nombre de postes
Technique	Gestionnaire Urbanisme et Habitat A temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	DEMT Urbanisme et Habitats	SUPPRESSION -1
		Agent de maîtrise		SUPPRESSION -1
		Technicien		SUPPRESSION -1
Technique	Responsable du service Urbanisme et Habitats A temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	DEMT Urbanisme et Habitats	CREATION +1
		Agent de maîtrise		CREATION +1
		Technicien		CREATION +1

Le service sera composé ainsi de la responsable du service et d'un Chargé de mission Aménagement durable du territoire.

II- Création d'un emploi à temps complet de Chargé de mission Aménagement durable du territoire

Le **Chargé de mission Aménagement durable du territoire** exercera les missions principales suivantes :

- En charge de la Politique de biodiversité et nature en Ville ;
- Aménagement urbain durable ;
- Gestion administrative des dossiers urbains ;
- Mise en œuvre de la politique environnementale dans l'aménagement du territoire.

La qualification de cet emploi correspondrait au grade suivant :

- Adjoint technique (catégorie C)

L'emploi à temps complet est établi sur cycle de travail hebdomadaire de 36 heures sur 5 jours, du lundi au vendredi.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au CONSEIL d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emploi	Grade	Direction Service Pôle	Nombre de postes
Technique	Chargé de mission Aménagement durable du	Adjoint technique	DEMT Urbanisme	CREATION +1

	territoire		et Habitats	
	A temps complet			

Le CONSEIL est informé que si les emplois en question ne sont pas pourvus par des fonctionnaires, ils peuvent être occupés par des agents contractuels de droit public en application de :

- L'article L332-14 du code général de la fonction publique (CGFP) pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- L'article L332-8 2° du CGFP contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté ;
- L'article L352-4 du CGFP pour les personnes en situation de handicap et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire. Le contrat aura une durée correspondant à la durée du stage prévue par le statut particulier de l'emploi à pourvoir et dont elles ont vocation à être titularisées ;
- L'article L332-12 du CGFP pour l'agent déjà lié par un contrat à durée indéterminée à une autre collectivité ou un autre établissement pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique et en l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant à la nature des fonctions ou aux besoins du service. Ce dernier pourra se voir maintenir le bénéfice de la durée indéterminée.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, celui-ci devra disposer d'un diplôme en rapport avec les missions du poste et/ou d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au CONSEIL de modifier le tableau des emplois permanents à compter du prochain Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 septembre 2023 ;

VU l'avis de la commission générale en date du 18 septembre 2023 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois.

APPROUVE la modification du tableau des emplois correspondante.

DIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi créé sont inscrits au budget au chapitre 012.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Au Registre des Délibérations
LE MAIRE,

Guillaume COUTEY

